

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE D'HELLIEULE  
DURANT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS D'EAU**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre 2, Titre 1 : Police, Chapitre 1 : Dispositions générales - Chapitre 2 : Police municipale, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, et Chapitre 3, Section 1 : Police de la circulation et du stationnement, articles L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : Pour permettre la réalisation de travaux de renouvellement de branchements d'eau,

- Du 14 au 18 novembre 2011, la circulation sera mise à sens unique, rue d'Hellieule, section entre la rue des Folmard et la rue du Parc, dans le sens rue des Folmard / rue du Parc.
- Du 21 au 25 novembre 2011, la circulation sera à sens unique, rue d'Hellieule, section entre la rue du Parc et la place du 8 Mai 1945, dans le sens rue du Parc / place du 8 Mai 1945.

**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 9 novembre 2011

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,



Antoine SEARA